

Just GO ! Épargne entreprise
Découvrez une nouvelle solution
d'épargne salariale pour vos clients



Les avantages d'un dispositif d'épargne salariale



L'épargne salariale est un dispositif qui permet, à une entreprise de distribuer périodiquement des sommes d'argent à ses salariés avec des modalités fiscales et sociales très avantageuses, et aux salariés d'épargner ces versements. Ils peuvent être placés sur un dispositif de plan d'épargne salariale (PEE ou PER-COL) pour ainsi permettre aux salariés de constituer un capital intéressant et adapté à leurs projets de vie.

Pour les dirigeants
des TPE et PME de moins de
250 salariés qui souhaitent fidéliser et
motiver leurs salariés à moindre coûts



Une exonération complète des
charges patronales



Une déduction totale
du bénéfice imposable



0 % de forfait social
sur les sommes issues :
d'un accord d'intéressement
d'un accord de participation
et de l'abondement pour
les entreprises de moins
de 50 salariés



Un accompagnement sur mesure
pour proposer des accords
d'intéressement adaptés

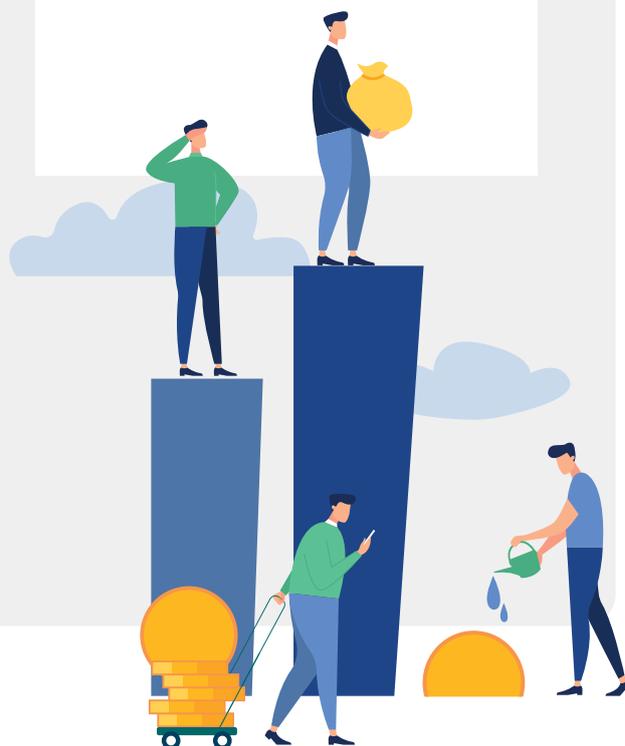
Pour les salariés
qui souhaitent constituer
un capital adapté
à leurs projets de vie



Des contributions exonérées
de charges sociales (hors CSG,
CRDS - 9,7 %)

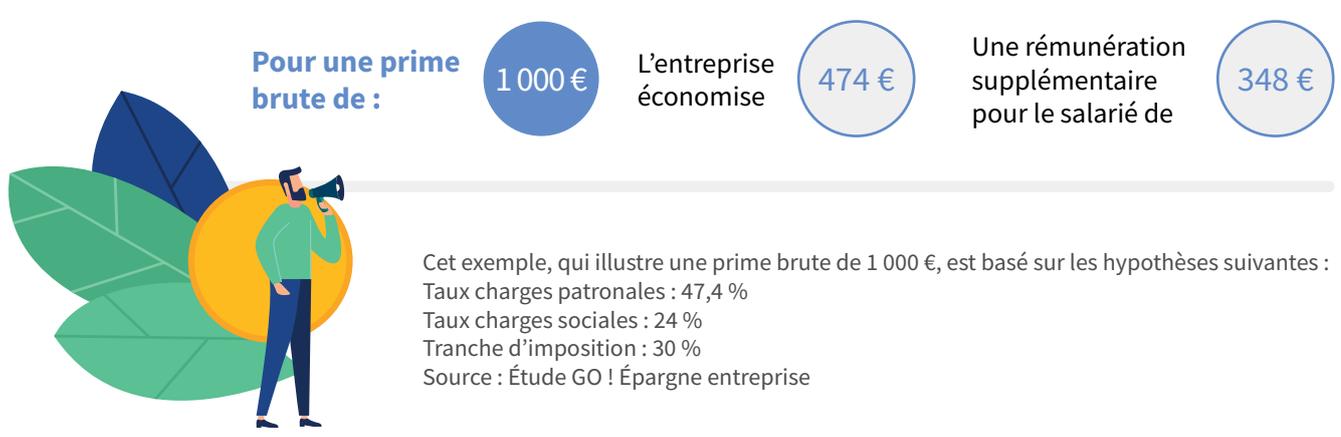


Une exonération de l'impôt
sur le revenu pour les sommes
placées dans un PEE/PER-COL



Comparons par exemple une prime classique sur salaire versus une prime d'intéressement dans une entreprise de moins de 250 salariés :

	Prime sur salaire	Prime d'intéressement épargnée dans un PEE/PER-COL
Pour l'entreprise		
Montant brut attribué au salarié	1 000 €	1 000 €
Charges patronales	474 €	0 €
Coût réel pour l'entreprise	1 474 €	1 000 €
Pour les salariés		
Montant brut versé au salarié	1 000 €	1 000 €
Charges salariales (y compris CSG/CRDS)	- 240€	- 97 €
Impôt sur le revenu	- 205 €	Exonération
Prime net perçue par le salarié après impôt et abattement 10 %	555 €	903 €



Bon à savoir

Grâce aux dispositifs d'épargne salariale, l'entreprise peut défiscaliser jusqu'à 70 000 € par personne par an.

Les mandataires sociaux peuvent bénéficier de ce dispositif dès lors qu'un salarié est présent le jour de son versement et qu'il a 12 mois d'ancienneté (consécutivement ou non en cumul) sur l'année de son versement.



Just GO ! Épargne entreprise

C'est l'assurance de profiter du meilleur de l'épargne salariale



Just GO ! Épargne entreprise est une nouvelle approche d'épargne salariale PEE/ PER-COL simple et pédagogique accessible à tous avec une offre :

- Proposant uniquement 3 fonds
- Adaptée aux projets de vie de chacun (court, moyen et long termes)
- Tenant compte des enjeux liés au développement durable

Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés qu'ils soient en CDI, en CDD ou en apprentissage
(possibilité de mettre une condition d'ancienneté : maximum 3 mois)

Les dirigeants non-salariés avec 1 salarié pendant au moins 1 an

Les conjoints s'ils bénéficient du statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé



Nos trois fonds d'épargne salariale :



Court terme

Investir prudemment sur une période de 1 à 3 ans

Objectif de performance :
€STR + 0,35 %*



Moyen terme

Obtenir une rémunération compétitive à 4 ans et plus tout en étant solidaire

Objectif de performance :
€STR + 2 %*



Long terme

Investir à long terme dans les entreprises, dont les PME-ETI françaises

Objectif de performance :
€STR + 5 %*

*€STR : taux du marché monétaire. Tout investissement dans les OPCVM ne doit se faire qu'après avoir préalablement consulté le prospectus des fonds disponibles sur le site www.go-ee.com. Les performances passées ne sont pas un

Notre mission : vous aider à développer et fidéliser votre portefeuille grâce à des solutions innovantes

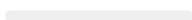


Les clés de notre partenariat

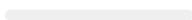
Une rémunération avantageuse



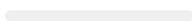
Une équipe experte à vos côtés sur le terrain



Une gestion financière indépendante



Un service client réactif et technique



Des solutions simples, pédagogiques et clés en main

Des outils pensés pour vous et à votre disposition pour vous aider dans vos ventes :

- Des formations régulières : matinées techniques et juridiques, webinar, newsletters...
- Un espace blog pour tout savoir sur l'épargne salariale et suivre les dernières actualités avec une veille réglementaire constante
- Des outils de prospection et de vente : supports marketing, vidéos, fiches d'aide à la vente...

Un extranet pour effectuer les souscriptions en ligne, suivre et piloter votre activité :

- Une souscription entièrement digitalisée
- Un espace client pour suivre votre portefeuille, vos commissions et piloter votre activité
- Des outils de formation en accès libre
- Une bibliothèque de documents à votre disposition (argumentaires, fiches techniques à remettre au client, documents contractuels...)
- Les dernières actualités
- Un espace questions/réponses

Expertise

Réactivité

Accompagnement



Just GO ! Épargne entreprise

Notre engagement : proposer des services de qualité pour vos clients et leurs salariés



Un accompagnement permanent et adapté à vos clients

Un accompagnement dédié et des procédures simplifiées : PEE/PER-COL pour les TPE/PME, souscription en ligne...

Une gestion financière pointue reprenant les standards de la gestion de patrimoine (objectifs adaptés aux épargnants, gestion active, reportings périodiques pédagogiques, sélection rigoureuse de sociétés de gestion externes françaises et internationales).

...avec un interlocuteur unique et présent à chaque étape



... grâce à des solutions simples et des services innovants pour les salariés

- Une gamme de fonds lisible et une approche adaptée aux projets à court, moyen et long termes
- Des outils pédagogiques en ligne et une application mobile pour comprendre leur épargne et la gérer en quelques clics
- Des investissements intégrant les enjeux du développement durable



Qui sommes-nous ?



GO ! Épargne entreprise réunit des experts passionnés par l'épargne salariale depuis plus de 15 ans. L'équipe est constitué d'experts de l'épargne salariale ou des ressources humaines reconnus pour leur qualité de conseil. Ces acteurs financiers sont déjà reconnus pour leur qualité de conseil et de tenue de comptes auprès de nombreux clients, parmi lesquels, la majorité des membres du CAC 40 et du SBF 120.



- Distribution
- Contact privilégié des distributeurs et/ou entreprises
- Expertise ingénierie sociale
- Accompagnement, mise en place et transferts
- Architecture et pilotage stratégique de la SICAV GO !
- Suivi périodique avec le distributeur et/ou l'entreprise
- Pilotage du teneur de compte Amundi



- Tenue des comptes des salariés
- Outils de consultation et d'arbitrage
- Call center
- Gestion des versements et retraits
- Gestion des opérations des entreprises
- Outils de communication pour les salariés





Comment devenir partenaire ?



Envoyez nous un email à
info@go-ee.com
pour être recontacté rapidement



Appelez-nous au 01 55 62 98 91
du lundi au vendredi
de 9h à 18h

Vous pouvez également contacter votre consultant

Pour en savoir plus